

Etiquetage des produits issus des colonies israéliennes : une étape importante franchie par l'UE

12 novembre 2015



Communiqué de presse - 12 novembre 2015

La publication par l'Union européenne, mercredi 11 novembre, un [avis interprétatif](#) sur l'origine des produits en provenance des territoires occupés par Israël depuis juin 1967, marque une étape importante pour le respect du droit international. Elle est saluée par des organisations de la société civile européenne, palestiniennes et de nombreuses personnalités israéliennes. Celles-ci appellent l'Union européenne à prendre des mesures supplémentaires pour que cessent la colonisation et l'occupation des Territoires

occupés.

La publication par l'Union européenne de « lignes directrices » pour un étiquetage correct des produits issus des colonies israéliennes est un nouveau pas important vers l'exclusion des colonies israéliennes dans les relations bilatérales entre l'UE et Israël. Lorsqu'elles seront pleinement appliquées, ces lignes directrices permettront aux consommateurs européens de pouvoir faire la distinction entre les produits qui proviennent de l'intérieur des frontières internationalement reconnues d'Israël et ceux provenant des colonies illégales, installées dans le Territoire palestinien occupé ou dans le Golan occupé.

Nos organisations réunies au sein de la campagne « Made in Illegality » accueillent positivement cette annonce qui correspond à l'une de leurs demandes fortes. Cette décision s'inscrit dans la suite des lignes directrices publiées en juillet 2013 qui rendent les entités israéliennes établies dans le Territoire palestinien occupé, ainsi que tout projet mené dans ce territoire, inéligibles aux subventions, prix et instruments financiers financés par l'Union européenne.

L'Union européenne montre ainsi qu'elle est en mesure d'agir de manière efficace et claire pour une application de sa législation. Il s'agit d'une avancée pour une mise en cohérence de la politique européenne avec les déclarations sur l'illégalité de la colonisation.

Nos organisations appellent le gouvernement français à mettre en œuvre ces lignes directrices sans délai afin qu'elles soient effectives en France.

Nos organisations ainsi que de nombreuses organisations et personnalités palestiniennes et israéliennes, saluent un engagement plus fort et plus concret de l'Union européenne et appellent à des mesures supplémentaires pour assurer la différenciation entre Israël dans ses frontières de 1967 et les Territoires occupés.

Nous encourageons l'Etat français qui a publié, en juin 2014, un avis aux entreprises les alertant des risques à investir dans les colonies, à aller plus loin pour que l'ensemble des entreprises cessent immédiatement toute relation commerciale avec les colonies, dans le respect du droit international et des Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Le gouvernement français doit aussi faire en sorte que les produits des colonies soient interdits d'entrée en France dans le respect de ses obligations internationales. En effet, le commerce avec les colonies israéliennes, alors que des violations conséquentes sont commises en Cisjordanie, ne fait que renforcer leur viabilité en contradiction avec la politique de l'UE.

Contacts presse :

CCFD-Terre Solidaire : Karine Appy : + 33 1 44 82 80 67, + 33 6 66 12 33 02 - k.appy@ccfd-terresolidaire.org

FIDH : Arthur Manet : + 33 6 72 28 42 94 - press@fidh.org

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine : Fanny Essayie : +331 40 36 41 46 -contact@plateforme-palestine.org

Voir également la [Fiche-contexte](#) : « L'étiquetage des produits des colonies » publiée par la Plateforme des ONG française pour la Palestine et la [fiche synthétique](#) de l'UE.

• [Emplacement](#) : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [Espace presse](#) > [Communiqués](#) >

• [Adresse de cet article](#) :

<https://plateforme-palestine.org/Etiquetage-des-produits-issus-des-colonies-israeliennes-une-etape-importante>